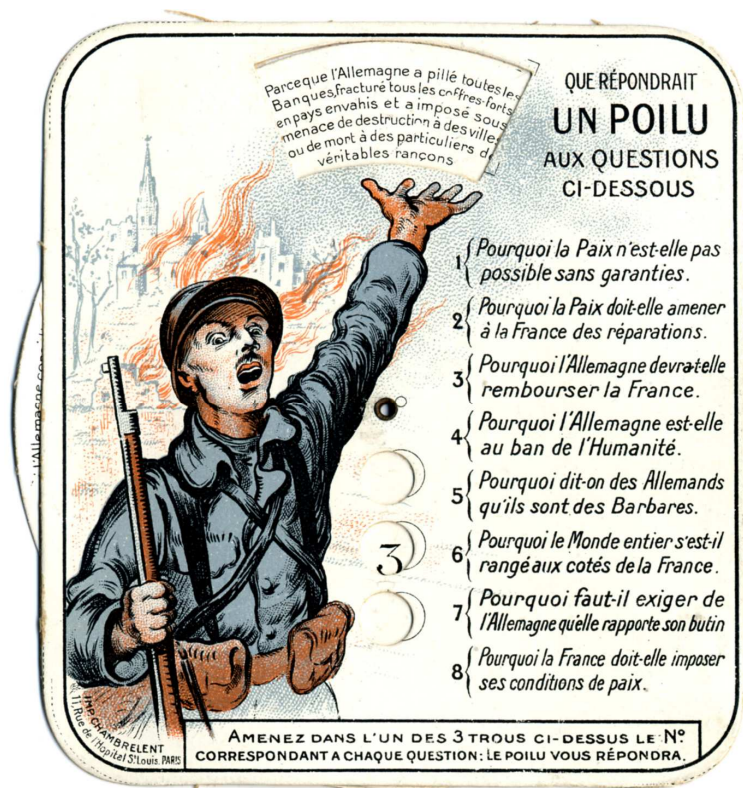


## **L**e 28 juin 1919 à 15 heures, Versailles ....

Cette paix devait mettre fin à la guerre le plus meurtrière que l'humanité ait connue : les responsables de la guerre allaient payer des réparations, de nouveaux Etats allaient apparaître, des frontières allaient être modifiées, les colonies redistribuées, le tout sous l'égide de la Société des Nations avec le but ultime de rendre impossible toute guerre à venir.



Objet de propagande français [1919], incitant à une paix implacable avec l'Allemagne.  
Coll. BDIC (Collection Felix Boucher /1919/25/63, p. 29)

Pour cela il fallait un acte fondateur lourd de symboles : d'abord la date du 28 juin qui fait fatalement appel au 28 juin 1914, jour de l'attentat de Sarajevo. Ensuite le lieu de la signature : la Galerie des Glaces du château de Versailles, là où le 18 janvier 1871 Guillaume Ier avait été proclamé Empereur d'Allemagne. Par ces choix et par la mise en scène de la signature il y avait la volonté de montrer qu'il s'agissait bien de mettre un point final non seulement à la guerre mondiale, mais aussi à l'Empire allemand et cela sur les lieux mêmes de sa fondation.

Au delà des symboles, les traités issus de la Conférence de la Paix marquent un bouleversement majeur de la carte de l'Europe : plus de 50 millions d'Européens changent de nationalité, de nouveaux Etats apparaissent, des Etats existants changent de forme de gouvernement ou voient leurs frontières modifiées, dans un sens ou dans un autre.

### **Aspect militaire**

Le but recherché est d'assurer la sécurité des pays limitrophes de l'Allemagne et en premier lieu de la France : c'est-à-dire « ôter à l'Allemagne les moyens et l'envie de recommencer ». Le désarmement et la démilitarisation de l'Allemagne se traduisent dans les clauses militaires du traité : par la suppression du grand état-major, par la réduction de l'armée allemande à 4000 officiers et 96000 hommes, sans artillerie lourde ni aviation et ne disposant que de 288 canons de campagne, une armée cantonnée au maintien de l'ordre (dont elle s'acquitte fort bien en matant les troubles révolutionnaires) et à la police des frontières. Sur l'insistance de la France on institue une zone de 50 km à l'Est du Rhin totalement démilitarisée. La marine ne comptera plus que quelques bâtiments de surface légers et pas de sous-marins, l'essentiel de la flotte militaire allemande de haute mer devant revenir à la Grande Bretagne.

## Frontières et nouveaux Etats

Les Etats directement issus du démantèlement des empires centraux, connaissent des pertes territoriales remarquables et des changements constitutionnels majeurs. L'Allemagne et l'Autriche deviennent des républiques : la Hongrie, en plein chaos, glisse d'un éphémère régime républicain vers une régence monarchique, à l'inverse de l'Empire ottoman qui deviendra à brève échéance la République Turque.

L'Allemagne abandonne 70.000 km<sup>2</sup>, soit 1/8e de son territoire (Alsace, Prusse Occidentale, Posnanie, Prusse Orientale), la rive gauche du Rhin est occupée pendant 15 ans et elle perd toutes ses colonies. Mais le cas le plus emblématique est celui de l'Autriche-Hongrie, jadis deuxième Etat européen en superficie après la Russie, et troisième en population après la Russie et l'Allemagne, à propos duquel Emmanuel de Martonne observera :



Arrivée à Paris de Woodrow Wilson le 14 décembre 1918, ici en compagnie du président Raymond Poincaré.

Photographie C.Chusseau-Flaviens, coll.BDIC, D.R.

« Ce traité signifie la disparition d'un État de 50 millions d'habitants, s'étendant sur une surface de 625.000 km<sup>2</sup>. [...] Sa surface est réduite à environ 83.000 km<sup>2</sup>, sa population tombe à environ 6.300.000 habitants. [...] Ce qui reste à l'État autrichien, c'est en somme un pays de montagnes.<sup>1</sup> »

Nouveaux Etats résultant de partages territoriaux dans le cadre du traité :

- la Yougoslavie qui se constitue autour du noyau serbe en englobant des territoires issus de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie ;
- la Tchécoslovaquie regroupant non seulement les Tchèques et les Slovaques, mais aussi des minorités allemande, hongroise, et ruthène, jadis assujetties à l'Autriche-Hongrie ;
- la Pologne recouvre son indépendance en 1918 après avoir été partagée depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie ;
- les Etats baltes, issus de la zone d'influence de l'Empire russe : Estonie, Lettonie, Lituanie et Finlande.

Etats existants ayant bénéficié de gains territoriaux :

- La Roumanie : qui gagne la Transylvanie et le Banat sur la Hongrie ;
- l'Italie : obtient le Trentin et l'Istrie sur l'Autriche ;
- la France : qui recouvre l'Alsace-Lorraine sur l'Allemagne ;
- la Grèce : qui obtient la Thrace occidentale sur la Bulgarie et la Thrace orientale sur l'Empire ottoman ;
- les territoires arabes de l'Empire Ottoman : qui sont attribués, sous mandat de la Société des Nations, à la France qui administre la Syrie et le Liban et à la Grande Bretagne, qui administre la Palestine et la Mésopotamie (Irak) ;
- le partage de l'empire colonial allemand : La France, la Belgique et la Grande-Bretagne obtiennent l'essentiel des colonies africaines de l'Allemagne (Cameroun, Togo, Ruanda-Urundi, Tanganyika), sauf la Namibie, administrée par le dominion d'Afrique du Sud. Les dominions britanniques de Nouvelle Zélande et d'Australie auront l'administration des colonies d'Océanie, le Japon obtient les îles du Pacifique et occupe les territoires et comptoirs allemands en Chine jusque en 1922.

<sup>1</sup> De Martonne, Emmanuel. *Le traité de Saint-Germain et le démembrement de l'Autriche*. In: *Annales de Géographie*. 1920, t. 29, n°157. pp. 1-11. (url : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_1920\\_num\\_29\\_157\\_9199](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1920_num_29_157_9199))

Au lendemain de la signature des traités, la nouvelle organisation territoriale de l'Europe était loin d'être achevée : de nombreuses frontières demeurent indéterminées. C'est le cas de la Prusse orientale, Haute-Silésie, Eupen et Malmédy, la Sarre, le Schleswig, le Burgenland (Hongrie occidentale allemande), Vilna, Fiume, la Thrace, qui feront l'objet d'arbitrages ultérieurs.

## Les réparations

Le traité stipule le principe de la responsabilité de l'Allemagne quant aux conséquences de l'agression commise par elle ; sur ce point tout le monde était d'accord, de même que sur le principe des réparations. Le point de désaccord entre les vainqueurs se situe autour de leur ampleur : entre ceux qui veulent « presser l'Allemagne jusqu'à en entendre craquer les pépins » <sup>(2)</sup> et ceux qui pensent que l'Allemagne avec une économie viable sera le mieux à même de payer peu à peu ses dettes, ce d'autant mieux que son potentiel industriel reste intact et que son territoire n'a connu aucune destruction.

Son affaiblissement économique est néanmoins sensible : elle perd 80% de son minerai de fer, 21% de sa houille et 26% de ses hauts fourneaux. Dans le domaine des transports, elle perd la quasi-totalité de sa flotte marchande, 5000 locomotives et 150000 wagons. Du point de vue financier, l'Allemagne perd tous ses avoirs à l'étranger et doit prendre à sa charge : le service des pensions dues aux victimes de la guerre et la reconstruction des biens meubles et immeubles, soit un ensemble évalué à 250 milliards de francs-or (2750 milliards d'euro de 2011), ce qui correspond à environ une année de son revenu national.

Dans ces conditions l'Allemagne était insolvable, ce qui provoqua une suite de crises financières et une kyrielle de plans financiers de soutien.

Il est facile de constater, presque cent ans après, que les espoirs du premier semestre 1919 ont été largement déçus. Et il est raisonnable de penser que cette paix imparfaite contenait en germe les éléments de l'instabilité européenne à venir. Ceci essentiellement pour trois raisons :

- l'aveuglement sur la dureté des conditions imposées aux vaincus (« l'Allemagne paiera ») ;
- l'impasse sur la Russie : les Anglo-Saxons, souhaitent vivement la fin de la guerre civile et la présence de délégués soviétiques à la conférence, ils se heurtent à la forte opposition de la France, voulant faire payer à la Russie la « trahison » de la paix séparée de Brest-Litovsk en décembre 1917 ;
- le manque de clairvoyance sur les évolutions nouvelles, géopolitiques et idéologiques, du 20<sup>e</sup> siècle.



Le Conseil des quatre.

De gauche à droite David Lloyd-George, Vittorio Emanuele Orlando, Georges Clémenceau, Woodrow Wilson.  
Photo – USA Signal Corps. Coll. BDIC

<sup>2</sup> Eric Geddes, 9 décembre 1919 dans un discours tenu à la Guildhall de Cambridge, cité par Keynes dans *The Economic Consequences of the Peace*, Chapitre 5 (O 133591). ("We will get out of her all you can squeeze out of a lemon and a bit more," [...] "I will squeeze her until you can hear the pips squeak").

## Bibliographie d'époque

- Keynes, John Maynard .- Les conséquences économiques de la paix / Paris : Ed. de la Nouvelle Revue française ; 1920.- 237 p. (cote : S 2035)
- Jacques Bainville.- Les Conséquences politiques de la paix / Paris, Nouvelle librairie nationale ; 1920. - In-16, VIII-200 p. (Cote : S 2293 (F))  
Ouvrage très apprécié en Allemagne entre 1933 et 1945 pour des buts de propagande, publié encore en 1941 par un éditeur proche du NSDAP :  
Jacques Bainville.- Frankreichs Kriegsziel. / Mit einer Einleitung von Friedrich Grimm.- Hamburg, Hanseatische Verlagsanstalt ; [cop. 1939/41]. - 199 p., couv. ill. (Cote : O 39345)
- Mantoux, Etienne.- La paix calomniée ou les conséquences économiques de M. Keynes / [Paris] : Gallimard ; impr. 1946.- 329 p. (cote : S 29599 et S 59455)